

Cadre réservé au Conseil Régional
Numéro de dossier :
Date de la demande (dossier complet):
Inscription lors de la session du :
A retourner à votre Conseil Régional par mail à : tableau@ordec.fr

A notoumnou à votre Consoil Dégional non mail à « tableau @ondoe fu
A retourner à votre Conseil Régional par mail à : <u>tableau@ordec.fr</u> Inscription demandée en qualité :
inscription demandee en quante.
<ul> <li>□ D'Expert-Comptable indépendant</li> <li>□ D'Expert-Comptable salarié</li> </ul>
Visa fiscal – demande d'habilitation :
<ul><li>□ Oui</li><li>□ Non</li></ul>
Tiers de confiance – demande de convention :
□ Oui
$\square$ Non
1. ETAT CIVIL
Titre:
<ul><li>☐ Madame</li><li>☐ Monsieur</li></ul>
Nom patronymique :
Nom marital:
Nom usuel <sup>1</sup> :
Prénom(s):
Naissance:  Date: L L L L L L L L L L L L L L L L L L L
Nom et Prénom du conjoint :

 $<sup>^{\</sup>rm L}$  Le nom usuel est celui sous lequel vous souhaitez figurer au Tableau de l'Ordre



Êtes-vous inscrit(e) sur une liste de Commissaires aux Comptes :

· /	•
	Oui, auprès de quelles(s) Cour(s) d'appel et depuis quelle date :
Г	
	Non
Êtes-vous inscrit(e) comme Expert judio	iaire :
	Oui, auprès de quelles(s) juridictions (s) et depuis quelle date :
A durana mananana Na	
Adresse personnelle :	
Code postal : Ville :	Pays :
Numéro de téléphone personnel :	
Adresse e-mail personnelle	
F	
2. RENSEIGNEMENTS PR	ROFESSIONNELS
A Exercice de la profession d'F	xpert-Comptable sous le <b>régime à titre BNC</b>
•	nport compande sous le legime a une Dive
Adresse professionnelle :	
Code postal : LLLLL Ville :	Pays :
Téléphone:	
Portable:	
Numéro d'inscription au RCS:	
Numéro de TVA intracommunautaire :	



B. Exercice de la profession d'Expert-Comptable dans une société d'expertise comptable, une succursale ou une Association de Gestion et de Comptabilité déjà constituée ou en cours de création

En qual	ité d'associé :	En qualité de <b>dirigeant</b> :	En qualité de <b>salarié</b> :
	Oui	□ Oui	□ Oui
	Non	$\square$ Non	$\square$ Non
Dénom	ination sociale de la structure	:	
Sigle de	e la structure <sup>2</sup> :		
Adresso	e de la structure :		
Code po	ostal: Ville:	P	ays:
Portable	e:		
Respon	sable Ordinal de la structure	:	
Noili			
		***	
	e que vous souhaitez voir fi ionnelles :	ïgurer dans l'annuaire de l'C	Ordre, en cas de pluralité d'adresses
Entité :			
Adresse	e:		
Code po	ostal : LIIII Ville :	Р	ays:

<sup>&</sup>lt;sup>2.</sup> Sigle mentionné dans les statuts de la société uniquement



#### 3. RENSEIGNEMENT DIVERS

Α.	Diplôme(s) ou titre(s) justifiant l'inscription au Tableau de l'Ordre
	Examen d'aptitude aux fonctions de Commissaire aux Comptes avec la date du 27 mars 2007 <sup>3</sup>
	Certificat d'aptitude aux fonctions de Commissaire aux Comptes (CAFCAC), obtenu au plus tard avant le 22 mai 2024 <sup>4</sup>
	Epreuve d'aptitude avant la date du 27 mars 2007 <sup>5</sup> (épreuve d'aptitude subie avec succès par les personnes déjà agrées par les autorités compétentes d'un autre Etat membre de l'Union européenne pour l'exercice du contrôle légal des comptes)
	Examen d'aptitude mentionné à l'article L 822-1-2 du Code de commerce obtenu au plus tard le 22 mai 2019 <sup>6</sup> (examen passé par les personnes physiques qui justifient avoir acquis, dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat admettant les nationaux français à exercer le contrôle légal des comptes, une qualification suffisante pour l'exercice du contrôle légal des comptes)
В.	<del></del>
	Activité libéral <sup>7</sup>
	Salarié en entreprise <sup>8</sup>
	Salarié d'un membre de l'Ordre <sup>9</sup>
	Salarié d'un membre de la Compagnie <sup>10</sup> Dirigeant d'une société non-membre de l'ordre <sup>11</sup>
	Chômage <sup>12</sup>
C.	Inscription auprès d'un Ordre professionnel étranger
Etes-voi	us déjà inscrit(e) auprès d'un Ordre professionnel étranger :
	Oui, lequel et dans quel pays :
	Non
4.	DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE L'ARTICLE 158-7-1° du CGI
	Vous confirmez demander à être habilité à exercer le visa fiscal dans les conditions prévues par l'Article 158-7-1°13 et 1649 quater L <sup>14</sup> du Code général des impôts.

NB: Si vous décidez ensuite d'exercer le visa fiscal, il vous faudra conclure à tout moment une convention avec l'administration fiscale portant sur une période de trois ans. Seule cette convention permet de viser les déclarations fiscales dans les conditions fixées par le Code général des impôts.

<sup>3.4.5.6.</sup> Copie de l'examen / certificat / l'épreuve d'aptitude

<sup>7.</sup> Certificat SIREN

<sup>8.9.10.</sup> Attestation de l'employeur

<sup>&</sup>lt;sup>11.</sup> Extrait Kbis

<sup>12.</sup> Attestation inscription Pôle Emploi

<sup>13.</sup> Le montant des revenus et charges énumérés ci-après, retenu pour le calcul de l'impôt selon les modalités prévues à l'article 197, est multiplié par 1, 25. Ces dispositions s'appliquent: aux titulaires de revenus passibles de l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux ou des bénéfices agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition / ou qui ne font pas appel aux services d'un expert-comptable, d'une société membre de l'ordre ou d'une association de gestion et de comptabilité, autorisé à ce titre par l'administration fiscale et ayant conclu avec cette dernière une convention en application des articles 1649 quater L et 1649 quater M

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>. L'article 1649 quater L du Code général des impôts dispose que les experts-comptables doivent obtenir une autorisation délivrée par le Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables, dans le ressort duquel ils sont inscrits, après avis du Conseil régional



#### CONFORMITE AVEC LE RGPD

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription à l'Ordre et votre participation aux évènements de l'Ordre (Assemblées Générales, Congrès etc...). Elles font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Conseil régional et au Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

Vos données vont être conservées pendant toute la période de votre inscription au tableau et en archives définitives pour la réalisation de statistiques professionnelles dans le respect de l'article 29-7<sup>e</sup> du décret du 30 mars 2012.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort sous réserves des dispositions légales et réglementaires applicables. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Les données collectées pour la finalité initiale peuvent également être transmises aux partenaires commerciaux de l'Ordre aux fins de prospection commerciale.

Veuillez cocher cette case si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées pour d'autres usages que l'inscription à l'Ordre et notamment, par nos partenaires, à des fins de prospection.

#### 6. DROITS SOCIAUX DETENUS A CE JOUR DANS UNE SOCIETE MEMBRE DE L'ORDRE

Région ordinale du	Raison	Numéro d'inscription à	Droits so déten		Date de début de	Fonction(s) au sein de la	Exercice effectif dans la	
siège social	sociale	l'Ordre	Nombre % détention des droits société	Nombre   %	détention des droits	société		
							□ Oui	□ Non
							□ Oui	□ Non
							□ Oui	□ Non
							□ Oui	□ Non

#### 7. RESPONSABILITES OU ACTIVITES DIVERSES

Préciser ici les responsabilités diverses ou fonctions ainsi que les organismes concernés (exemple : fonctions électives nationales ou territoriales, centre de gestion, association agréée de professions libérales, enseignements universitaires...).

Nom de l'organisme	Fonction(s)	Date de prise de fonction(s)	Commentaires



	Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.
	Je m'engage à faire connaître au Conseil Régional de l'Ordre, dans un délai maximum d'un mois, tout changement intervenu dans mon adresse ou ma situation professionnelle, et à joindre les justificatifs correspondants.
Fait à :	
Ĺe :	
Signatu	<b>ire</b> (précédée de la mention manuscrite « certifié exact ») :



#### LISTE DES PIECES A RETOURNER AVEC LE PRESENT QUESTIONNAIRE

Questionnaire obligatoire pour <b>l'enquête de moralité</b> dûment rempli (Annexe 2) – pour les personnes de nationalité étrangère, joindre un extrait de l'acte de naissance comportant la filiation.
Copie de l'examen d'aptitude aux fonctions de Commissaire aux Comptes ou du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes mentionné à l'article L 822-1-1 du Code de commerce ou de la réussite à l'épreuve d'aptitude ou de l'examen d'aptitude mentionné à l'article L 822-1-2 du Code de commerce.
Attestation de la CNCC mentionnant l'inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes mentionnée à l'article L 822-1 du Code de commerce — L'enquête de moralité obligatoire est diligentée à chaque demande d'inscription. Afin de ne pas retarder cette formalité, qui peut durer environ 1 mois et demi, nous vous demandons de nous faire parvenir le questionnaire correspondant à l'annexe 1 dûment complété par retour du courrier, et de la copie de votre diplôme sans attendre d'avoir réuni les autres pièces du dossier qui devront nous parvenir 10 jours au plus tard après l'envoi de ces deux documents.
Une photo d'identité
Curriculum vitae
Liste des diplômes dûment remplie en précisant la date d'obtention des diplômes (Annexe 8)
Autorisation d'usage d'un précédent nom marital <sup>15</sup>
Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour
Copie du bail des locaux dans lesquels vous vous proposez d'exercer votre profession ou justification de la propriété des locaux et possibilité d'y exercer la profession – uniquement pour les Experts-Comptables indépendants régime BNC
Justification de la <b>situation professionnelle</b> à la date de la demande <sup>16</sup>
Justification de la situation professionnelle à la date de la demande <sup>16</sup> Attestation de votre employeur inscrit à l'Ordre, précisant que vous serez salarié(e) de sa structure en qualité d'Expert-Comptable (Annexe 3)  OU Attestation du représentant légal de la société, en cas d'exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable (Annexe 4)  OU Certificat de fin de contrat de votre employeur, s'il n'est pas membre de l'Ordre
Attestation de votre employeur inscrit à l'Ordre, précisant que vous serez salarié(e) de sa structure en qualité d'Expert-Comptable (Annexe 3)  OU Attestation du représentant légal de la société, en cas d'exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable (Annexe 4)
Attestation de votre employeur inscrit à l'Ordre, précisant que vous serez salarié(e) de sa structure en qualité d'Expert-Comptable (Annexe 3)  OU Attestation du représentant légal de la société, en cas d'exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable (Annexe 4)  OU Certificat de fin de contrat de votre employeur, s'il n'est pas membre de l'Ordre

<sup>15.</sup> Pour les femmes mariées souhaitant faire usage de ce précédent nom marital comme nom usuel
16. Certificat de travail de l'employeur actuel, certificat ASSEDIC ou certificat INSEE Répertoire national des entreprises et de leurs établissements



# ANNEXE 1 ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),				
Prénom et Nom :				
Adresse :				
Atteste sur l'honneur,				
<ul> <li>Être inscrit(e) sur la liste mentionnée au I de l'Article I</li> <li>Jouir de mes droits civils,</li> </ul>	L.822-1 du Code de commerce,			
<ul> <li>Être titulaire de l'examen d'aptitude aux fonctions de mars 2007, ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aptitude avant la date du 27 mars 2007 ou de l'exame Code de commerce</li> <li>N'avoir subi aucune condamnation criminelle ou corrantement aucune condamnation comportant l'interdice Et être à jour de toutes mes obligations fiscales.</li> </ul>	s de commissaire aux comptes, ou de l'épreuve nen d'aptitude mentionné à l'Article L 822-1-2 du rectionnelle de nature à entacher l'honorabilité et			
Fait à :				
Le:				
Signature :				



# **ANNEXE 2** QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE EN VUE D'ENQUETE DE MORALITE

Inscription	n demandée en qualité de :
	Expert-Comptable indépendant Expert-Comptable salarié
Prénom(s	):
Nom :	
Nom de je	eune fille :
Ville : Départeme	
	) et nom du père :
Adresse a	u 1 <sup>er</sup> janvier en cours :
Adresse a	ctuelle (si déménagement survenu après le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours) :
Adresse p	rofessionnelle actuelle :
Numéro d Adresse d	le téléphone (permettant de vous joindre impérativement) : LL L
Adresse de	es services fiscaux auxquels ont été adressées les déclarations fiscales antérieures (si différentes de la
•••••	
Fait à :	
Le:	
Signature	



# **ANNEXE 3** ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR INSCRIT A L'ORDRE

Seulement en cas d'exercice en qualité de salarié d'un cabinet, d'une société d'expertise comptable, d'une succursale ou d'une association de gestion et de comptabilité

Modèle à reproduire obligatoirement sur papier à en-tête

Je soussigné(e),
(Prénom et nom)
agissant en qualité de (fonction)
de la société / du cabinet d'expertise comptable / de la succursale / de l'AGC
inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la région
atteste que :
Madame / Monsieur (prénom et nom du candidat)
demeurant à (adresse du domicile)
a été embauché(e) le
et demande son inscription au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables, afin d'exercer la profession d'Expert-Comptable en qualité de salarié(e) de ladite société / dudit cabinet / de la succursale / de l'AGC.
Fait à :
Le:
Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »):



# **ANNEXE 4** ATTESTATION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE

Seulement en cas d'exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable Modèle à reproduire obligatoirement sur papier à en-tête

Je soussigné(e),	
(Prénom et nom)	
agissant en qualité de (fonction)	
de la société	
inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la région	
atteste que :	
Madame / Monsieur (prénom et nom du candidat)	
demeurant à (adresse du domicile)	
demande son inscription au Tableau de l'Ordre des Experts-Com Comptable en qualité d'Expert-Comptable indépendant de ladite s	
Fait à :	
Le:	
Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)	:



#### **ANNEXE 5** DECLARATION D'INDEPENDANCE PROFESSIONNELLE

Je soussigné(e),	
(Prénom et nom)	
(adresse domicile)	
(profession actuelle)	
Sollicite mon inscription au Tableau de l'Ordre de la Région en qualité d'Expert-Comptable,	
déclare <sup>1</sup> :	
n'avoir, dès maintenant, aucune attache salariée avec un empl Experts-Comptables, qu'une AGC ou qu'un membre de la Con	
avoir pris toute disposition pour réaliser mon indépendance pro	<del>-</del>
que j'exercerai la profession comme salarié(e) <sup>3</sup> :  de Madame / Monsieur	
de Madame / Monsieur	*
de la societe  de la succursale	
de l'AGC	
inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la Région	
que j'exercerai la profession :	
en qualité de <sup>4</sup>	-
pour la société	-
inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région	
que j'exercerai la profession à titre indépendant ;	
m'engager à n'accepter dans l'avenir aucune fonction, auc incompatible avec les prescriptions, reproduites au verso, de l'a 1945 et à faire respecter par mes employés, les dispositions qu	article 22 de l'ordonnance du 19 septembre
Fait à :	
Le:	
Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »):	

<sup>1.</sup> Rayer les mentions inutiles

<sup>&</sup>lt;sup>2.</sup> Joindre une attestation du dernier employeur confirmant cette date

<sup>3.</sup> Joindre une attestation de l'employeur (annexe 3)

<sup>4.</sup> En cas d'exercice en qualité d'associé, joindre une attestation du représentant légal de la société (annexe 4). En cas d'exercice en qualité de mandataire social, préciser la nature du mandat social exercé (président du conseil d'administration, directeur général, gérant...) et joindre une justification (Kbis, PV d'assemblée...)



#### ARTICLE 22 DE L'ORDONNANCE DU 19 SEPTEMBRE 1945

Modifié par ordonnance n°2004-279 du 25 mars 2004, art. 5 ; par Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010, art. 22 et 24 ; par Loi n°2011-331 du 28 mars 2011, art. 33 ; par ordonnance n°2014-443 du 30 avril 2014

L'activité d'expertise comptable est incompatible avec toute occupation ou tout acte de nature à porter atteinte à l'indépendance de la personne qui l'exerce en particulier :

Avec tout emploi salarié, sauf chez un autre membre de l'ordre, chez un membre de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, dans une succursale ou dans une association de gestion et de comptabilité ;

Avec toute activité commerciale ou acte d'intermédiaire autre que ceux que comporte l'exercice de la profession, sauf s'il est réalisé à titre accessoire et n'est pas de nature à mettre en péril l'exercice de la profession ou l'indépendance des associés experts-comptables ainsi que le respect par ces derniers des règles inhérentes à leur statut et à leur déontologie. Les conditions et limites à l'exercice de ces activités et à la réalisation de ces actes sont fixées par les normes professionnelles élaborées par le Conseil supérieur de l'ordre et agréées par arrêté du ministre chargé de l'économie;

Avec tout mandat de recevoir, conserver ou délivrer des fonds ou valeurs ou de donner quittance, sauf si l'opération s'effectue à titre accessoire et par les comptes ouverts dans les livres d'un fonds de règlement créé à cet effet, dans des conditions fixées par décret. Le décret définit les modalités de fonctionnement et de contrôle de ce fonds. Un commissaire aux comptes et un commissaire aux comptes suppléant sont désignés pour contrôler le respect par le fonds de l'ensemble des règles et obligations applicables, outre les dispositions du titre II du livre VIII du code de commerce. Le commissaire aux comptes peut se faire communiquer tous les documents et renseignements nécessaires à sa mission. A l'issue de ses opérations de contrôle, il en fait rapport à l'assemblée du fonds de règlement des experts-comptables. Toutefois, si la délivrance de fonds correspond au paiement de dettes fiscales ou sociales pour lequel un mandat a été confié au professionnel, elle peut être effectuée directement sans transiter par le fonds précité.

Il est en outre interdit aux membres de l'ordre, aux succursales et aux associations de gestion et de comptabilité, ainsi qu'à leurs salariés mentionnés à l'article 83 ter et à l'article 83 quater d'agir en tant qu'agent d'affaires, d'assumer une mission de représentation devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif, d'effectuer des travaux d'expertise comptable, de révision comptable ou de comptabilité pour les entreprises dans lesquelles ils possèdent directement ou indirectement des intérêts substantiels.

Ils peuvent toutefois accepter, sous le contrôle du conseil régional dont ils relèvent et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables, tout mandat social dans toute société, groupement ou association, dès lors que ce mandat n'est pas de nature à porter atteinte à leur indépendance, ainsi que les missions d'expert qui leur sont confiées, les fonctions d'arbitre et celles de commissaire aux comptes dans les conditions prévues au livre VIII du code de commerce.

Ils peuvent également être associés ou membres des instances dirigeantes d'une société exerçant l'une des professions relevant du champ d'application du titre IV bis de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 précitée, dont celle d'expert-comptable.

Ils peuvent également, sans pouvoir en faire l'objet principal de leur activité :

- l ° Effectuer toutes études ou tous travaux d'ordre statistique, économique, administratif, financier, environnemental, numérique ainsi que tous travaux et études à caractère administratif ou technique, dans le domaine social et fiscal, et apporter, dans ces matières, leur avis devant toute autorité ou organisme public ou privé qui les y autorise ;
- 2 ° Donner des consultations, effectuer toutes études ou tous travaux d'ordre juridique, fiscal ou social et apporter, dans ces matières, leur avis devant toute autorité ou organisme public ou privé qui les y autorise, mais seulement s'il s'agit d'entreprises dans lesquelles ils assurent des missions d'ordre comptable ou d'accompagnement déclaratif et administratif de caractère permanent ou habituel ou dans la mesure où lesdites consultations, études, travaux ou avis sont directement liés aux travaux comptables dont ils sont chargés.

Pour l'application de l'article 2 et des 1° et 2° du présent article, les experts-comptables et les salariés mentionnés aux articles 83 ter et 83 quater bénéficient d'une présomption simple d'avoir reçu mandat des personnes qu'ils représentent devant l'administration fiscale et les organismes de sécurité sociale. La justification de détention d'un mandat reste toutefois obligatoire auprès de l'administration fiscale, dans des conditions fixées par décret, pour les demandes d'accès au compte fiscal d'un particulier.

Les interdictions ou restrictions édictées par les trois alinéas précédents s'étendent aux employés salariés des membres de l'ordre, des succursales et des associations de gestion et de comptabilité, et à toute personne agissant pour leur compte ou ayant avec eux des liens ou intérêts communs.

Les membres de l'ordre et les dirigeants, administrateurs et salariés des associations de gestion et de comptabilité peuvent participer à l'enseignement professionnel: toutefois, sauf pour les professeurs de l'enseignement public, les missions définies à l'article 2 ci-dessus doivent demeurer l'objet principal de leur activité. Ils peuvent procéder à des travaux et études de statistiques et de documentation économique pour le compte des entreprises privées et des organismes professionnels.



# **ANNEXE 6** ATTESTATION PROVISOIRE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE **PROFESSIONNELLE**

ofession à titre indénendant (régime RNC)



# **ANNEXE 7** ATTESTATION PROVISOIRE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE **PROFESSIONNELLE**

Exercice de la profession en qualité de salarié ou d'associé

Exercise de la profession en quante de salurie ou a associ	10
Je soussigné(e),	
(Prénom et nom)	
(qualité)	
(adresse domicile)	
Atteste au nom de la Compagnie d'assurances	
que Madame / Monsieur (prénom et nom)	
(adresse)	
qui sollicite son inscription à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région	
est couvert(e) par un contrat d'assurance n°souscrit par la société d'expertise comptable / le cabinet / la succursale / l'AGC	
(adresse de la structure)	
`	
La prise d'effet de ce contrat sera la date de l'inscription à l'Ordre de la région	
Dès que nous aurons connaissance de cette date, nous adresserons directement au Con attestation définitive.	seil Régional de l'Ordre une
La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil Régional de l'Ordossier d'inscription.	dre en vue de compléter le
Fait à :	
Le:	
Cachet professionnel et signature de l'assureur :	



#### ANNEXE 8 LISTE DES DIPLÔMES

ECOLES CO	MMERCIALES ET DE GESTION	
ECOLES	DIPLÔMES	OBTENU (ANNEE)
HEC	Option Finances et Comptabilité	
HEC	Autres options	
ESSEC	Option Finances et Comptabilité	
ESSEC	Autres options	
ESCP	Option Finances et Comptabilité	
ESCP	Autres options	
ESC	Amiens, Bordeaux, Brest, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Normandie, Pau, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Toulouse, Tours, Troyes	
EAP	Ecole Européenne des Affaires	
EDHEC	Ecole du Haut Enseignement Commercial (Lille)	
ISG	Institut Supérieur de Gestion	
ICN	Institut Commercial de Nancy	
ESLSCA	Ecole Supérieure Libre des Sciences Comptables Appliquées	
ISC	Institut Supérieur de Commerce	
EBS	European Business School	
ESSCA	Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers	
IECS	Institut Européen d'Etudes Commerciales Supérieures, Strasbourg – Option Finances et Comptabilité	
IECS	Id – Autres options	
ESG	Ecole Supérieure des Affaires	
ISA	Institut Supérieur des Affaires	
CPA	Centre de Perfectionnement des Affaires	
AUDENCIA	Ecole Management d'Angers	
Autres	Préciser :	

ETUDES POLITIQUES ET GRANDES ECOLES D'ADMINISTRATION		
ACRONYMES	ECOLES	OBTENU (ANNEE)
ENSAE	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique	
IEP	Institut d'études Politiques de Paris – Section économique et financière	
IEP	Institut d'études Politiques de Paris – Autres sections	
IEP	Institut d'études Politiques de Province – Section économique et financière	
IEP	Institut d'études Politiques de Province – Autres sections	
INSEAD	Institut Européen d'Administration des Affaires (Fontainebleau)	
MBA	Master of Business and Administration	
Autres	Diplôme étranger – préciser :	

ENSEIGNEMENT COMPTABLE SUPERIEUR		
ECOLES	DIPLÔMES	OBTENU (ANNEE)
INTEC	Certificat de 1er cycle de l'INTEC	
INTEC	DEFC, Diplôme d'Études Financières et Comptables de l'INTEC (régime 1981)	
INTEC	DES, Diplôme d'Études Supérieures	
INTEC	DGC, Diplôme de Gestion et de Comptabilité	



INTEC	DSGC, Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité
	DEC, Diplôme d'Expertise Comptable (régime 1973)
	DEC, Diplôme d'Expertise Comptable (régime 1981)
	DEC, Diplôme d'Expertise Comptable (régime 2010/2012)
Agrégation	
ETAT	DECS, Diplôme d'Études Comptables Supérieures (régime 1981)
ETAT	DESCF, Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières (régime
	1981)
ETAT	DECF, Diplôme d'Études Comptables et Financières (régime 1981)
ETAT	DPECF, Diplôme Préparatoire aux Études Comptables et Financières (régime
	1981)
ETAT	DCG, Diplôme de Comptabilité et de Gestion (régime 2009/2012)
ETAT	DSCG, Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (régime 2009/2012)
BTS	Préciser :
Autres	Diplôme Union Européenne - Préciser :
Autres	Diplôme étranger (hors UE) - Préciser :

ECOLES D'INGENIEUR		
ACRONYMES	ECOLES	OBTENU (ANNEE)
	Ecole Polytechnique	
ENSM	École Nationale Supérieure des Mines (Paris, Saint-Etienne, Nancy)	
ENPC	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	
	Ecole Centrale (Paris, Lyon)	
SUP AERO	École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace	
INA	Institut National Agronomique	
TELECOM	École Nationale Supérieure des Télécommunications	
ENSTA	École Nationale Supérieure des Techniques Avancées	
SUPELEC	École Supérieure d'Électricité	
ESPCI	Ecole Supérieure de Physique Chimie (Paris)	
ENSAM	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers	
INPG	Institut National Polytechnique de Grenoble	
IDN	Institut Industriel du Nord	
ISEP	Institut Supérieur d'Électronique de Paris	
INSA	Institut National des Sciences Appliquées	
ISEN	Institut Supérieur d'Électronique du Nord	
CESTI	Centre d'Etudes Supérieures des Techniques Industrielles	
HEI	Hautes Études Industrielles - Lille	
ESME	É-1- C-1-i-1- d-M1i	
SUDRIA	École Spéciale de Mécanique et d'Électricité	
ESTP	Ecole Spéciale des Travaux Publics	
Autres	Préciser:	

<u>UNIVERSITES</u>		
DIPLÔMES	PRECISIONS/LIEUX	OBTENU (ANNEE)
Doctorat d'État		
Doctorat de		
3ème cycle		
Doctorat		
d'Ingénieur		
DEA		
DESS		



	QUESTION WHILE I ENSOT WE I	HIDIQUE
MSTCF,		
Maîtrise de		
Sciences et		
Techniques		
comptables et		
financières		
MSG, Maîtrise		
des Sciences de		
Gestion		
MIAGE,		
Maîtrise de		
méthodes		
Informatiques		
Appliquées à la		
Gestion de		
l'Entreprise		
Maîtrise en		
droit		
Maîtrise en		
Sciences		
Économiques		
(CELSA)		
Maîtrise		
d'Information		
et de		
Communication		
Licence en droit		
Licence en		
Sciences		
Économiques		
Autres maîtrises		
Autres licences		
DEUG		
DEUST,		
Diplôme		
d'Études		
Universitaires		
Scientifiques et		
Techniques et		
DUT, Diplôme		
Universitaire de		
Technologie		
Diplôme		
étranger		
Master CCA,		
Comptabilité Contrôle Audit		
Autres Masters		
Autres		
diplômes		
universitaires		